



Commune  
d'Orges

Conseil général  
Le Bureau

## PROCÈS-VERBAL

### De la séance du Conseil général du 23 juin 2022

Présidence :	M. Walter Burri
Secrétaire :	Mme Aurélia Bally
Scrutateurs :	M. Daniel Biollay et Mme Saskia Cachin
Convocation :	du 10.06.2022, personnelle et publique

#### 1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, salue les conseillers généraux et municipaux et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

#### Quorum et majorité :

Membres inscrits :	39	
Quorum (1/3) :	13	
Membres présents :	25	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue :	13	

Puis M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08.12.2021,
3. Admission(s) – démission(s),
4. Communications du président,
5. Communications de la déléguée à l'ASIGE,
6. Communications de la municipalité,
7. Préavis 01-2022 comptes et gestion de l'année 2021,
8. Préavis 02-2022 arrêté d'imposition 2023,
9. Préavis 03-2022 augmentation au budget 2022 sur le compte « Chapelle »,
10. Préavis 04-2022 demande d'un crédit d'étude complémentaire pour l'aménagement de trottoirs, carrefour, places de parc et arrêt de bus,
11. Préavis 05-2022 demande d'un crédit pour des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé sur la route de Giez,
12. Projet acte de cession d'une surface de 18m<sup>2</sup>, parcelle 336, Laurent Gret,
13. Nomination du bureau du Conseil général pour 2022-2023,

14. Nomination de la commission de gestion 2022-2023,
15. Nomination de la commission de recours 2022-2023,
16. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision des statuts du SDIS,
17. Interventions individuelles et divers.

Aucune remarque n'étant faite, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08.12.2021

M. le Président précise que seuls les membres sont habilités à voter.

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal par courriel. Il n'est donc pas relu et mis en discussion. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est accepté à la majorité avec une abstention par vote à main levée.

## 3. Admission(s) – démission(s)

Il n'y a pas de démission.

5 personnes souhaitent se faire assermenter, il s'agit de,

1. [Mme Feurer Taillebois Sandrine](#),
2. [M. Taillebois Pierre-Yves](#),
3. [M. Resin Pascal](#),
4. [Mme Metraux Karine](#),
5. [M. Perrin Olivier](#).

## Quorum et majorité :

Membres inscrits	: 44	
Quorum (1/3)	: 15	
Membres présents	: 30	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue	: 16	

## 4. Communications du président

M. le Président remercie la Municipalité d'être présente et excuse M. Bruno Rodrigues absent pour cause de maladie. Puis donne les informations suivantes,

- Il annonce la démission de 2 municipaux, il s'agit de,  
M. Gérard Perrier, après 7 ans, au 30.09.2022,  
M. Bruno Rodrigues, après 1 année, à la suite de son déménagement dans le canton de Fribourg pour cause professionnelle.
- Il annonce que nous prenons acte de ces démissions puis il transmet quelques recommandations reçues de la préfecture : Le corps électoral de la Commune d'Orges est convoqué le dimanche 25.09.2022 pour procéder à l'élection d'un conseiller-conseillère municipal selon le système majoritaire à 2 tours. En cas de 2<sup>ème</sup> tour celui-ci aura lieu le

dimanche 16.10.2022. Le délai pour le dépôt des listes pour le 1<sup>er</sup> tour est au lundi 15.08.2022 et lundi 26.09.2022 pour l'éventuel 2<sup>ème</sup> tour. L'ordre de convocation devra être affiché au pilier public au plus tard le lundi 08.08.2022. Cette lettre a été reçue avant la démission de M. Bruno Rodrigues. Dans l'attente d'une confirmation de la Préfecture nous agendons l'élection d'un 2<sup>ème</sup> conseiller-conseillère municipal à ces mêmes échéances.

La Municipalité est chargée de l'organisation de cette élection et de son bon déroulement.

M. le Président remercie les 2 municipaux sortants et leur souhaite encore du plaisir jusqu'à la date de démission effective.

## 5. Communications de la déléguée à l'ASIGE

Mme Sabine Delachaux remercie M. le Président, salue tout le monde puis donne les informations suivantes,

- Elle explique que l'ASIGE « l'Assemblée Intercommunale pour le Groupement scolaire de Grandson et environs » regroupe 18 communes, son but est de pourvoir à l'instruction publique des enfants. Les grosses missions de l'ASIGE sont : les bâtiments et les transports. Chaque commune a 2 délégués au minimum. Elle se réunit environ 4 fois par année pour discuter des projets et des finances entre autres. Le budget a augmenté ces dernières années, ceci est dû à l'augmentation du nombre d'élèves, aux transports, la rénovation, l'agrandissement et la construction de bâtiments. Il y a eu l'inauguration de la nouvelle aile de Concise. Le projet de la future grande école de Champagne a été mis en route.
- Elle demande si quelqu'un souhaite un complément ou à une question.
- M. Daniel Biollay pensait que les écoles allaient se centraliser sur Grandson et s'étonne du grand projet de construction à Champagne.
- Mme Sabine Delachaux répond que selon le plan directeur, qui va jusqu'en 2035, l'ASIGE peut prendre 2 directions ces prochaines années. Soit la rénovation et mettre aux normes les nombreux petits bâtiments existants ou faire une grosse école à Grandson, une à Champagne et une éventuellement à Montagny. Le but est de centraliser les salles de gym, les structures parascolaires et encourager le canton pour que les enfants passent le moins de temps possible dans les transports.
- M. Damien Gfeller demande s'il y a déjà une date pour le début des travaux de l'école à Champagne.
- Mme Sabine Delachaux répond que rien n'a encore commencé. Le terrain n'a pas encore été acheté. Cela devrait débuter au plus tôt début 2024.

## 6. Communications de la municipalité

M. le Syndic salue l'assemblée puis donne les informations suivantes,

- Il informe que le premier semestre 2022 a été très stressant pour la Municipalité. Il y a eu beaucoup de dossiers à traiter et beaucoup de changements au sein de l'Administration avec le départ de 3 personnes. D'abord notre secrétaire, Mme Corinne Woëts, nous a informé le 22.02.2022 qu'elle nous quittait fin avril pour un travail à un taux plus élevé. La démission de M. Gérard Perrier pour fin septembre et la démission de M. Bruno Rodrigues pour fin juillet. La Municipalité devra faire avec jusqu'à l'élection en septembre. M. le Syndic les remercie pour le travail accompli pour la Commune d'Orges. Ils sont applaudis.
- Puis il informe que les travaux de la route entre Orges et Vuiteboeuf devaient commencer le 02.05.2022 et terminer fin septembre. Cela ne va pas être possible. Des mises à l'enquête

pour effectuer des fouilles n'ont pas été faites. Il y a aussi TRAVYS qui va effectuer la réfection de la voie depuis Essert jusqu'à Vuiteboeuf, ils doivent aussi récupérer de l'eau. Nous n'arrivons pas à faire travailler les entreprises ensemble. La DGMR a décidé de ne pas faire un tapis en novembre comme prévu mais de reporter ces travaux en 2023. La réfection de la ligne Travys va nécessiter une fermeture du passage à niveau de Vuiteboeuf - Peney du 02.08.2022 au 19.08.2022. Les inconvénients pour la Commune d'Orges c'est que le trafic qui va ou vient de Ste-Croix va passer par Orges. C'est dommage mais pas de solutions d'après le Canton.

- Il informe que pour les bâtiments de plaine nous avons l'entretien naturel, sans problème pour le moment, à faire.
- Concernant le domaine des Petites Fauconnières, sur le montant accordé l'année dernière, le nouveau tenancier de la buvette a pu ouvrir depuis la Fête des mères. La véranda n'a pas encore été posée nous attendons l'autorisation et directives du Canton. Le chalet la Violette est exploitable, il a été repeint et rafraîchi, Un lavabo en inox a été posé. Les travaux de rafraîchissement du chalet la Pervenche sont terminés depuis hier, une douche a été créée. Sur la globalité du dossier, nous avons eu 3 surprises. Les fonds des caves ont dû être refaits pour une question d'hygiène. Ce n'était pas prévu. La plus grosse surprise que nous avons eu ce sont les citernes de la Violette 40'000 litres et la Pervenche 39'000 litres qui fonctionnaient à 50%. Pour le bétail, nous avons eu l'obligation de les nettoyer, reboucher les trous et les fissures, refaire l'étanchéité avec un produit ciment naturel. La plus-value est d'environ CHF 10'000.00 à CHF 12'000.00. Nous reviendrons vers vous au prochain conseil afin de voir quelles sont les solutions pour éponger tout ça.
- Ensuite il informe que le nouveau bail à loyer des Petites Fauconnières a été signé par le Syndicat de Vuarrens avec une augmentation de 20,6 % par rapport à l'année dernière. C'est une somme importante pour une location de pâturages. On est tranquille pour 6 ans.

#### Communications de M. Olivier Schülé, municipal

- Déchetterie, il informe qu'il y a des nouveaux conteneurs plus petits et plus pratiques pour le verre. Pour la reprise du papier-carton, nous sommes à CHF 120.00 – CHF 130.00 la tonne, la ferraille est aussi bien reprise. Nous avons reçu du canton une information sur les plantes exotiques envahissantes. Elles proviennent du lac (pollen,) en les ramenant, elles polluent nos jardins. M. Olivier Schülé est à disposition pour toute question. Il y a également des informations sur le site Internet. Il remercie tout le monde de ne pas mettre de sacs plastiques dans les conteneurs des biodéchets dans le village mais uniquement des sacs biodégradables et de faire attention de ne pas mettre des braises ni des cendres chaudes. Il y a eu un conteneur qui a pris feu la semaine dernière. On peut les amener une fois refroidies, le lendemain.
- Éclairage public, il informe que dans la nuit du 12 au 13.08.2022 il y aura une extinction complète de l'éclairage public dans le village, comme chaque année pour la nuit des étoiles filantes « la pluie des Perséides ».
- Police, nous avons reçu la statistique pour l'année 2021. Il y a eu 40 événements.
- Affaires sociales, il informe que lors de la dernière assemblée les comptes ont passé. Il y a très peu de mouvements, tout est bien dirigé.
- M. Daniel Biollay demande si la rue des Fontaines (cantonale) sera aussi éteinte la nuit du 12 au 13.08.2022.
- M. Olivier Schülé confirme que tout le village sera éteint, il s'agit d'une démarche officielle, l'Association a fait une demande d'autorisation. L'assemblée approuve.
- M. Patrick Aerny demande si on ne pourrait pas faire un tout ménage concernant les conteneurs bio déchets dans le village pour la population non présente ce soir. Une information sera transmise.

- Mme Mia Zollinger Fleury a constaté à plusieurs reprises qu'il y a beaucoup de déchets plastiques dans la poubelle verte vers chez Ducret et trouve que ce serait bien d'informer l'entreprise ou mettre un mot « ne pas mettre de plastique » ou mettre une autre poubelle.
- M. Olivier Schülé dit qu'il y a déjà un autre conteneur à côté. Ce n'est pas possible de faire le gendarme, il faut que les gens se responsabilisent. Sur les conteneurs des bios déchets il y a déjà des instructions.
- Mme Frédérique Duvoisin demande si les éclairages la nuit régissent au déplacement et s'il y a déjà des réflexions en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.
- M. Olivier Schülé rappelle que les lampadaires n'ont pas de détecteur de mouvement. Dans les rues résidentielles la lumière baisse de 23h à 5h. Sur la route cantonale en traversée elle ne baisse pas. Cela coûte moins cher que le système dynamique. Concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments comme la STEP, rien n'est en cours c'est dans un plan directeur, mais cela apporterait un réel potentiel à la commune.

#### Communications de M. Gérard Perrier, municipal

- Forêts de plaine, il informe que nous avons toujours un problème de bostryche et de sécheresse. Au Printemps il y a eu une coupe de 70m3 de bostryché et encore 50m3 à l'heure actuelle. Une coupe d'éclaircissement est prévue pour cet automne. Le prix du bois a légèrement augmenté.
- Forêts de montagne, même problème de bostryche dans les forêts boisées sur le pâturage. Les arbres sont vieux et ils souffrent aussi de la sécheresse. L'automne passé nous avons fait une coupe de bois, ça s'est bien passé. Ce printemps nous aurons un léger déficit, il faudra suivre les comptes.

#### Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- Eau, il informe que l'eau bue à Orges est fournie par la SAGENORD, concessionnaire régional, ils étendent leur réseau et augmente leur réserve.
- STEP, il informe que le nouvel exploitant est en fonction et travaille en bonne relation avec l'employé communal, il y a une bonne coordination. Nous avons des résultats satisfaisants, il y a de belles améliorations. Nous avons par contre encore des parasites d'eau claire et de l'eau de surface qui s'écoule dans la STEP au lieu d'aller ailleurs.

#### Communications de M. Bruno Rodrigues, municipal

- M. le Syndic donne quelques informations concernant les dicastères à M. Bruno Rodrigues. Nous avons reçu des oppositions et des lettres assez pointues concernant des projets à la Chaux et au centre du village. Nous devons prendre du temps pour répondre par rapport à notre règlement communal et aux lois. Le règlement est vieux et va changer bientôt. Nous devons aussi demander conseil à des personnes compétentes. Nous aurons bientôt tout réglé sauf un dossier d'ici une dizaine de jour. Concernant le Quartier de la chaux (zone artisanale) nous avons eu des questions posées sur des dossiers de plus de 25 ans. Il a fallu effectuer des recherches dans les archives. La Municipalité doit répondre quelque chose de concret. Ce sont des problèmes des dicastères de M. Bruno Rodrigues difficiles à régler mais qui se font gentiment.



## 7. Préavis 01-2022 comptes et gestion de l'année 2021

M. le Président demande si la municipalité souhaite prendre la parole. M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite sa lecture. La parole n'étant pas demandée, M. le Président demande si quelqu'un a une question.

- M. Daniel Biollay demande si le coût de la remise à neuf du site Internet est là-dedans car il ne l'a pas vu passer et demande si le calendrier des locations de salles est à jour car tout est rouge.
- M. le Syndic répond que le coût n'était pas pour le modifier mais pour remettre à jour ce qui n'avait pas fait depuis 5 ans. Nous avons dépassé le budget par rapport à ce qui avait été prévu. Nous avons dû payer quelqu'un pour effectuer ce travail. Le site Internet se met gentiment en place à la suite du départ de la secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à la commission de gestion. M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver,

Article 1 : les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés,

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2021.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un à une question

- M. Jean-Jacques Kaech demande si c'est normal qu'il n'y ait pas eu d'explications succinctes données au sujet du préavis avant que la commission de gestion parle.
- M. le Président répond que M. le Syndic a demandé si quelqu'un souhaitait sa lecture ou si quelqu'un avait une question. Comme la parole n'a pas été demandée, nous avons passé à la lecture du rapport de la commission de gestion. Puis demande si M. Jean-Jacques Kaech souhaite un complément, s'il a un souci spécial ou une question.
- M. Jean-Jacques Kaech répond que non c'est pour le principe.
- M. le Président rappelle que normalement tout le monde a reçu les comptes, bilans et autres annexes envoyés par courriel. Si quelqu'un souhaite un complément ou s'il lui manque un document il est possible de demander des copies au greffe municipal ou à la secrétaire et le nécessaire sera fait.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Article 1 : les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés,

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2021.

L'assemblée accepte le préavis à la majorité avec 2 abstentions.

## 8. Préavis 02.2022 arrêté d'imposition 2023

M. le Syndic prend la parole et précise que la Municipalité a décidé de ne rien modifier et de maintenir le taux de 74%.

M. le Président demande si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver,

L'arrêté d'imposition 2023 tel qu'il a été présenté.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

L'assemblée accepte le préavis à l'unanimité.

## **9. Préavis 03-2022 augmentation au budget 2022 sur le compte « Chapelle »**

M. le Syndic, lit le préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, à sa majorité, recommande la mise en vente de la chapelle au prix qui lui semblera le plus juste, sans augmenter le budget qui lui est attribué.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un a une question.

- M. Jean-Philippe Petitpierre a entendu 2 propositions qui paraissent très différentes : une étude et une vente. Demande d'amender les conclusions de la Municipalité en demandant de revenir devant le Conseil avec les options de transformations, de vente et à quel prix et d'utilisation avec une autre affectation d'utilité publique : pour les sociétés locales, un commerce, etc. afin d'ouvrir l'éventail des possibilités et laisser ensuite le Conseil choisir une possibilité plutôt que de mettre en vente ce bâtiment.
- M. Daniel Biollay a lu dans le préavis que la Municipalité se doit d'entretenir tant qu'elle est propriétaire. Il trouve juste que la Commission de gestion dise qu'il est possible de le vendre, on ne doit pas le garder à tout prix.
- M. Olivier Schülé précise que l'entretien de ce bâtiment consiste à contrôler qu'il ne subisse pas l'affût du temps et les fuites éventuelles et que la place de parc est prévue entre les 2 bâtiments.
- M. le Syndic précise que le but de la Municipalité n'est pas d'absolument faire un appartement, il rejoint M. Jean-Philippe Petitpierre qui dit que nous pourrions faire un éventail plus grand de propositions. Nous avons une estimation de prix de vente qui a été donnée entre CHF 80'000.00 et CHF 120'000.00. Il précise qu'il a de la peine à vendre du patrimoine, ce qui nous appartient devrait le rester mais c'est un bien immobilier qui pourrait servir à une famille, il y a un chauffage électrique mais n'est pas aménagé pas de toilette.
- Mme Mia Zollinger Fleury dit qu'elle s'est beaucoup occupée de cette chapelle, nous avons eu des grosses factures par année. Elle demande si on ne pourrait pas patienter un peu et repousser après avoir bien réfléchi : Faire un petit café ou autre serait bien plus adapté qu'un appartement. L'idée de faire quelque chose est géniale mais rien n'est urgent. Elle est d'accord avec la commission de gestion.
- M. Jean-Jacques Kaech trouve que nous pourrions attendre un peu, on ne sait jamais si tout à coup il y aurait un regain de recherche de spiritualité, des gens comme lui qui ne sont jamais allés à l'église et tout à coup auraient des révélations.
- M. le Président propose, afin de prendre une décision, d'entendre la Municipalité par rapport à la proposition de M. Jean-Philippe Petitpierre. Il demande à la Municipalité si elle souhaite ou non retirer le projet et réfléchir.

- M. le Syndic propose de retirer le préavis.
- M. Patrick Aerny demande si nous la laissons en l'état et faisons un entretien minimum par année, ce qui revient à environ CHF 300.00 avec la location du compteur électrique. Nous pourrions faire un sujet d'intérêt pour le village, demander au gens des idées.
- M. le Président informe que la Municipalité retire le préavis et informera la population de la suite à donner à cette affaire et qu'elle direction elle va prendre.

#### **10. Préavis 04-2022 demande d'un crédit d'étude complémentaire pour l'aménagement de trottoirs, carrefour, places de parc et arrêt de bus**

M. le Syndic, lit le préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil,

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 15'000.00 pour le crédit d'étude complémentaire,

Article 2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt au maximum sur 30 ans.

M. le Président remercie M. William Montagrin et demande si quelqu'un à une question.

- M. Daniel Biollay dit que nous avons voté un montant de CHF 17'000.00, nous avons un bureau d'étude compétent et nous remettons la somme de CHF 15'000.00. Il ne comprend pas pourquoi on passe du simple ou double, il souhaite une précision.
- M. le Syndic répond que toutes les modifications qui ont été apportées ont été demandées par la commission ad hoc et la DGMR, comme le carrefour de la route qui descend à Valeyres-sous-Montagny avec le déplacement des fontaines. Si nous voulons avancer avec ce projet qui concerne le réaménagement complet du village, nous devons refaire une étude complémentaire avec les profils et surtout avec les intentions données par la DGMR. Une fois que les plans seront faits, nous pourrions mettre à l'enquête. S'il n'y a pas d'oppositions. Nous n'avons pas de délais, cela ne se fera pas sur 2 ans, c'est une ligne qui nous est donnée pour le futur des Municipalités. Nous ne pourrions pas tout faire en une fois, financièrement c'est impossible.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 15'000.00 pour le crédit d'étude complémentaire,

Article 2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt au maximum sur 30 ans.

L'assemblée accepte le préavis à la majorité avec 2 abstentions.

#### **11. Préavis 05-2022 demande d'un crédit pour des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé sur la route de Giez**

M. le Syndic présente un plan du projet et informe que nous avons reçu l'autorisation de la DGMR de pouvoir créer ce chemin. Puis il lit le préavis.



M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. Sébastien Wenger, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 55'000.00,

Article 2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt,

Article 3 : de l'amortir linéairement au maximum sur trente ans.

M. le Président remercie M. Sébastien Wenger et demande si quelqu'un à une question.

- M. le Syndic précise que la barrière sera entre les bâtiments et le trottoir. C'est un projet qui avait été négocié avec l'ancienne Municipalité, soit que la Commune pose environ 50 mètres de treillis avec des potelets, de la parcelle 667 à la parcelle 664, pour le prix de ce bout de terrain. Nous avons profité de négocier la parcelle 336, propriété de M. Laurent Gret. Il informe que la création d'un trottoir est plus coûteuse et demande beaucoup plus de travail. La distance de 30 mètres entre les potelets est correcte, cela permet à un train routier ou une machine agricole de pouvoir se mettre à l'intérieur, directive de la DGMR. La ligne jaune est franchissable et les potelets se plient, c'est dissuasif.
- M. Jean-Jacques Kaech demande s'il ne va pas y avoir un problème avec le déneigement.
- M. le Syndic répond que pendant la période d'hiver, nous pouvons les enlever si nécessaire.
- M. Jean-Jacques Kaech demande s'il n'y a pas quelque chose à gagner sur la péréquation.
- M. le Syndic donne une petite explication succincte de ce qu'est la péréquation. C'est un impôt qui nous est facturé par le Canton par rapport à la fortune de la Commune, elle augmente chaque année. A noter que lorsque nous effectuons des travaux dans le village, les montants peuvent être déduits de la péréquation, c'est tout ce qui ne sera pas donné aux autres communes pour s'enrichir.
- Mme Mary-France Fleury salue cette initiative et trouve important de sécuriser les enfants.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 55'000.00,

Article 2 : de financer ce mandat au moyen de l'emprunt,

Article 3 : de l'amortir linéairement au maximum sur trente ans.

L'assemblée accepte le préavis à la majorité avec une abstention.

## **12. Projet acte de cession d'une surface de 18m<sup>2</sup>, parcelle 336, Laurent Gret**

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et donne les informations suivantes,

- La parcelle concernée est celle où se trouve le petit abri bus qui sera mis à l'enquête avec la globalité du projet. M. Laurent Gret a choisi de nous céder ce bout de terrain à la condition, non gênante pour la Municipalité, d'appeler l'arrêt « L'arrêt Gret ». Les frais foncier et acte de vente sont à la charge de la Commune ils font parties des CHF 55'000.00. Comme il n'y a pas eu de préavis de droit d'aliéner en début de législature, nous passons

ce point à l'ordre du jour de ce soir pour savoir si vous acceptez cette donation telle que présentée avec les frais complémentaires ou pas.

- M. le Président précise qu'il n'y a pas eu de commission ad hoc qui a siégé mais seulement le rapport de la Municipalité qui approuve cette donation avec les frais complémentaires.
- En résumé la commune reçoit la donation du terrain et assume les frais.

L'assemblée accepte le préavis à l'unanimité.

### 13. Nomination du bureau du Conseil général pour 2022-2023

M. le Président précise que le bureau du Conseil est composé de la secrétaire, des scrutateurs, du président et du vice-président. Ils sont renommés chaque année contrairement à la Municipalité qui est élue pour 5 ans.

Puis il demande à la secrétaire, Mme Aurélia Bally, si elle souhaite continuer.

- Mme Aurélia Bally accepte.

Elle est nommée par applaudissements.

Nous n'avons pas reçu de démission et personne ne se présente.

M. le Président propose de renommer les scrutateurs, il s'agit de,

- M. Nicolas Pavillard,
- M. Raphaël Bonvin.

Et les scrutateurs suppléants,

- Mme Noëlle Vuillemin,
- M. Ludovic Haueter.

Ils sont nommés par applaudissements.

Après 40 années au service la commune, entre la commission de gestion, la municipalité, les pompiers, la présidence du conseil général, M. Walter Burri, Président, ne souhaite pas briguer un nouveau mandat. Il demande si quelqu'un est intéressé par le poste.

Nomination d'un président. Mme Mary-France Fleury propose M. Alain Petitpierre.

- M. Alain Petitpierre accepte.

Il est nommé par applaudissements

Nomination d'un vice-président. M. Alain Petitpierre propose Mme Mary-France Fleury.

- Mme Mary-France Fleury accepte.

Elle est nommée par applaudissements

#### 14. Nomination de la commission de gestion 2022-2023

Nous n'avons pas reçu de démission et personne ne se présente.

M. le Président propose de renommer les membres, il s'agit de,

- M. Patrick Aerny,
- M. Damien Gfeller
- M. William Montagrin.

Et les membres suppléants,

- M. Sébastien Wenger,
- M. Cyril Cachin.

Ils sont nommés par applaudissements.

#### 15. Nomination de la commission de recours 2022-2023

Nous n'avons pas reçu de démission.

M. le Président propose de renommer les membres, il s'agit de,

- Mme Noëlle Vuillemin,
- M. Raphaël Bonvin.

Ils sont nommés par applaudissements.

Nomination d'un membre pour remplacer Mme Mary-France Fleury.

Mme Mary-France Fleury explique que le travail de la commission consiste à statuer, prendre des décisions concernant des recours reçus en lien avec les taxes et impôts de la Commune.

- M. Denis Ruch se propose.

Il est nommé par applaudissements.

Mme Sabine Delachaux, Déléguée à l'ASIGE accepte de continuer. Elle est nommée par applaudissement pour la législature.

#### 16. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision des statuts du SDIS

M. le Syndic explique que la révision de ces statuts avait été refusée par le Conseil l'année dernière à cause de la somme complémentaire de CHF 10.00 demandée par habitant. Le Conseil avait accepté de mettre CHF 5.00 pour les jeunes sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, afin de ne pas pénaliser ces jeunes qui souhaitent entrer au SDIS, nous devons nommer une commission ad hoc pour relire ces statuts, décider de les modifier ou non selon l'article 2 afin de pouvoir

intégrer les jeunes sapeurs-pompiers et faire un rapport à la Municipalité, d'ici le 15 juin 2022. Il sera ensuite transmis au CODIR du SDIS. Il s'agit de faire une petite séance d'une heure.

3 personnes se proposent, il s'agit de,

- Mme Saskia Cachin,
- M. Alain Petitpierre,
- M. Daniel Biollay.

Ils sont nommés par applaudissements.

## 17. Interventions individuelles et divers

- M. Sébastien Wenger fait remarquer qu'au point des nominations, nous n'avons pas remercié M. Walter Burri. Il est applaudi pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années.
- M. Alain Petitpierre demande s'il ne serait pas possible de faire un test de zone 30 km/h dans le village pendant la période des travaux qui vont avoir lieu.
- M. le Syndic répond que ce n'est pas possible de mettre le village en zone 30 km/h pendant une période. L'autorisation reçue du Canton pour mettre le village en zone 30 km/h nécessite des aménagements spécifiques de ralentissements. La DGMR viendra poser des compteurs afin de déterminer si le 30 km/h peut être maintenu ou non. Cependant nous pourrions demander à la DGMR la pose de 2 compteurs aux entrées de village pendant cette période.
- M. Jean-Jacques Kaech demande si les aménagements consistent à faire des panneaux 30 km/h.
- M. le Syndic répond que ce n'est pas de mettre uniquement des panneaux mais également des pots de fleurs par exemple.
- Mme Saskia Cachin demande si la journée de commune pourrait se faire aux Petites Fauconnières afin de faire découvrir ce lieu à ceux qui ne connaissent pas et de visiter les chalets de la Pervenche et la Violette. Elle trouve que ce serait bien que la population puisse voir les travaux qui ont été faits.
- M. le Syndic répond que la Municipalité n'en a pas encore discuté mais elle prend note. Quelque chose sera fait avec l'accueil des nouveaux habitants et surtout quand tous les travaux seront complètement finis. Mais il encourage les gens à aller voir.
- M. Jean-Jacques Kaech demande pourquoi il n'y a pas eu d'informations mises sur le site Internet concernant la séance sur le nouveau PACOM. Il ne comprend pas pourquoi ce règlement, qui intéresse tout le monde, ne peut pas être mis sur le site communal.
- M. le Syndic répond que c'est trop compliqué de mettre sur le site Internet, le règlement est composé de 6 plans, c'est un gros fichier, mais il est possible de prendre un rendez-vous au greffe pour le consulter. Les chiffres ne sont pas visibles car il y aura une mise à l'enquête du 23.08.2022 au 22.09.2022. A la suite de cette enquête il y aura une nouvelle séance d'information. La Municipalité vous présente ce projet à l'avance. Vous pouvez le consulter au greffe jusqu'au 15 juillet 2022. Il rappelle que sur le site Internet il y a aussi le code rural.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'assemblée pour sa présence et son engagement, spécialement à tous ceux qui font partie des commissions, les scrutateurs et notre secrétaire qui fonctionne aussi régulièrement les dimanches, la Municipalité qui a un travail conséquent et sans oublier notre greffe, la nouvelle secrétaire et l'ancienne et notre cher employé communal.



La Municipalité remercie à son tour M. Walter Burri.

M. le Syndic remercie les membres pour la confiance témoignée ce soir par rapport aux préavis et informe que pour finir la soirée, tout le monde est invité à prendre le verre de l'amitié. Il souhaite une bonne soirée à tous.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h15.

**Approbation du PV** Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 6 juillet 2022

Le Président  
Walter Burri



La Secrétaire  
Aurélia Bally